



Compte-rendu de la séance du conseil Municipal du 21 février 2025

Saint-Gence

Présents : Mme Véronique BARINOTTO, Mme Marie-Laure CHARLEUX, Mme Floriane CLOUX, M. Philippe CORTES, M. Jean-Luc DUFOUR, Mme Marie-Claire DUPIC, M. Jean-Pierre FLOC'H, M. Lionel GUILLOT, M. Thierry LACHAISE, M. Joël LAURIERE, Mme Sylvie LAVALLADE, Monsieur Mathieu MEYZE, Mme Sylvie REFANCHE, M. Serge ROUX.

Absents excusés avec délégation de vote :

Mme Catherine GUILHEM représentée par M. Serge ROUX

Mme Cécile FOUGERAS représentée par M. Jean-Luc DUFOUR

Madame DUPIC Marie-Claire est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 16 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente cette séance du conseil municipal qui traitera de :

- Compte rendus des commissions communales
- Compte rendus des autres instances
- Délibérations:
 - Approbation du Compte Administratif 2024
 - Affectation des résultats 2024
 - Approbation du Compte de Gestion 2024
 - Coût main d'œuvre Régie 2025
 - Adhésion 2025 - FREDON
 - Adhésion 2025 – ANPCEN
 - Adhésion 2025 – Villes et Villages Fleuris
 - Adhésion – Association départementale des communes forestières
 - Adhésion 2025 – Conservatoire des Espaces Naturels
 - Subvention 2025 au SIEPEA – Versement du 1^{er} et 2^{ème} acompte
 - Non révision du loyer du logement situé 9 route de la Gagnerie
 - Convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de la pause méridienne dans le premier degré.
 - Dénomination de voie – « Route de Bondy »
 - Dénomination de voie – « Impasse des Charriers »
 - Rythmes scolaires – Modification de l'organisation des temps scolaires pour la rentrée scolaire 2025/2026
 - Création d'un emploi permanent pour le poste d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe
 - Création d'un emploi permanent pour le poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet
 - Suppression du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet
 - Mise à jour du tableau des effectifs
- Informations

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour l'examen de trois délibérations supplémentaires :

- Validation de la cartographie de Zones d'accélération des énergies renouvelables
- Application de tarifs pour les livres non rendus ou abîmés à la Bibliothèque
- DETR – Plan de financement – Projet de construction d'un préau sportif avec l'installation de panneaux photovoltaïques.

Monsieur le Maire informe qu'il convient de retirer la délibération relative à la Création d'un emploi permanent pour le poste d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe

COMMISSIONS COMMUNALE

I. Commission Urbanisme / Voirie - Travaux du 15 Février 2025

Présents : S. Roux, M.C. Dupic, S. Lavallade, S. Refanche, L. Guillot, J.P. Floc'h.

Excusée: C. Guilhem

Urbanisme :

Zone 1 AU du Peyrat tranche 1.

Pour établir le cahier des charges qui sera fourni aux pavillonneurs intéressés par le terrain devenu disponible suite au diagnostic archéologique (un peu plus d'un hectare), les services Urbanisme- Aménagement et Voirie de Limoges Métropole ainsi que l'Antenne de Nieul du Conseil Départemental (Voies Départementales) ont été consultés. Il s'agit de vérifier si les prescriptions de l'OAP n°3 du Peyrat nécessitent une modification de notre PLU et de fixer le plan d'accès au lotissement et les aménagements nécessaires sur le CD128.

Faisabilité d'une extension du cimetière.

Des sondages viennent d'être réalisés par nos services municipaux sur la parcelle communale attenante au cimetière ; le but de cette opération est de pouvoir comparer les coûts de réalisation et les surfaces libérées par une reprise de concessions dans l'ancien cimetière, avec la création d'un nouvel espace pour établir des sépultures. L'aptitude au creusement des sols jusqu'à la profondeur de deux mètres, sans difficultés a été vérifiée sur 80% de la parcelle.

Projet de construction de 6 logements.

Suite aux observations des services Limoge Métropole (voirie, propreté, droits des sols, assainissement) concernant un projet de construction de 6 habitations T4 – T5 en individuel groupé à la Croix des Charriers, une concertation en mairie a permis de définir les aménagements de voirie et modifications mineures qui ont été prises en compte par l'architecte et le propriétaire.

Travaux :

Projet Photovoltaïque sur préau sportif. Après l'examen de la demande de permis de construire par les services instructeurs, une étude d'aptitude du sol à l'infiltration des eaux pluviales va être effectuée ; elle définira les aménagements nécessaires pour gérer les eaux les eaux à la parcelle.

Devenir de l'ancienne crèche Malices et Chocolats.

Pour compléter les estimations déjà faites par des agences immobilières, une estimation de ce bien a été demandée aux services des Domaines. Aujourd'hui nous sommes sollicités par un organisme « Cette Famille » qui souhaiterait louer ce bâtiment pour faire des logements destinés à des personnes âgées en semi-autonomie. Une prochaine rencontre est nécessaire pour répondre à nos questions concernant les modalités de loyer qui dépend notamment du nombre de «résidents» : revalorisation, minimum mensuel garanti, charges; ainsi que les aménagements à prévoir. A ce jour, toutes autres demandes concernant ce bâtiment communal seront également étudiées.

Local municipal attendant à la Mairie

Ce local à usage de bureau naguère occupé par une entreprise de taxi est à rénover. Nous avons une demande de location assez pressante par une mandataire judiciaire pour y faire du stockage de documents sans réception de public. Les travaux peuvent être effectués en régie et seront rapidement programmés si un bail de location est signé.

Local Associatif situé au Stade : L'ancien local du club de pétanque est l'objet de travaux d'aménagement effectués en régie, il servira de lieu de stockage pour les associations ainsi que de rangement du petit matériel d'entretien utilisé par nos agents communaux

Voirie :

Inauguration des travaux du Theil

Après consultation des Vice-Présidents de Limoges Métropole (Cycle de l'Eau, Voirie-Transports) et des entreprises concernées, la réception officielle et inauguration est fixée au Jeudi 10 avril à 11H00

Campagne 2025 effectuée par le Groupe Géographique.

La réalisation de nouveaux enduits de chaussées (Montée des Charriers) et les opérations d'entretien ponctuel «

Point à Temps » ainsi que les curages de Fossés + création de saignées seront réalisés comme chaque année.

Travaux effectués par des entreprises

-Réfection trottoirs et chaussée au lotissement du stade : Une enveloppe d'investissement aux alentours de 80 000 € est prévue sur 2025 pour la réfection des chaussées et trottoirs.

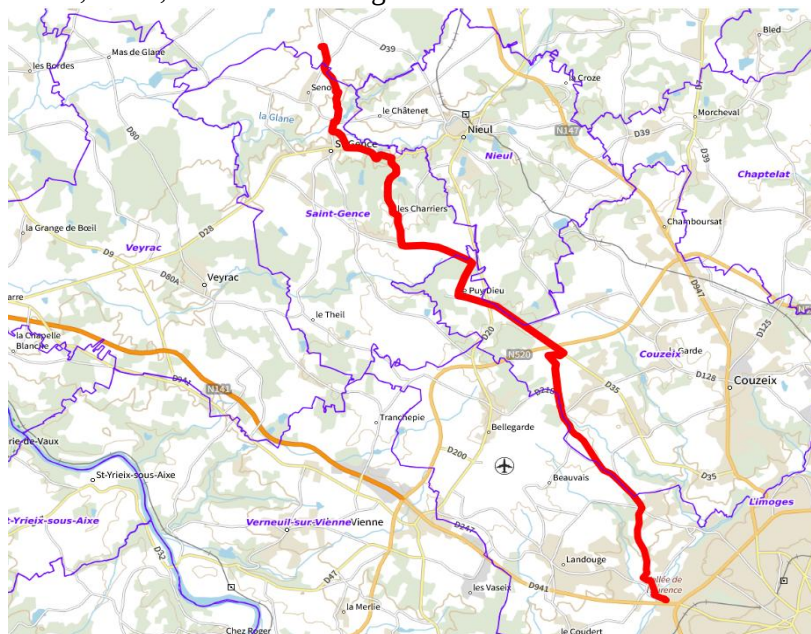
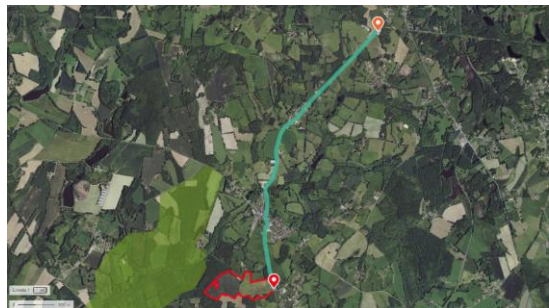
Sécurisation de l'entrée du bourg, côté Gagnerie

Limoges Métropole étudie la possibilité de déplacer l'entrée de l'agglomération afin de sécuriser l'entrée du Bourg notamment au niveau du Puy Boursaud (création du nouveau lotissement du Peyrat). Une enveloppe de 70 000€ sera réservée sur 2026 pour un éventuel aménagement.

Compléments sur le projet de création d'un parc agrivoltaïque à Peyrilhac/Saint-Gence par la société Photosol

Le raccordement électrique de la centrale était prévu sur un poste source situé à Conore sur la commune de Peyrilhac et nécessitait une canalisation souterraine de 4,15 km le long des voies départementales.

Enedis vient d'informer la commune de Saint-Gence d'un nouveau tracé qui prévoit le raccordement électrique de la centrale sur le poste source situé à Limoges-Aurence, soit une canalisation souterraine d'environ 17 km, qui traverse les communes de Saint-Gence, Nieul, Couzeix et Limoges.



Cette modification semble de nature à remettre en cause l'enquête publique de 2024 dont aucun document mis à disposition du public n'évoquait un tel raccordement avec des impacts importants sur les communes traversées, en particulier la commune de Saint-Gence. En effet ce sont plusieurs kilomètres de sentiers de randonnée ainsi que la traversée de villages (Les Charriers ou les Monts) qui sont concernés.

Voir : GoogleEarth Photosol Raccordement ENEDIS.kml

Complément sur le projet de la société CetteFamille pour l'ancienne crèche

Réponse suite à visite de nos locaux : *Comme convenu, et après échange avec mes collègues, nous serions ravis d'étudier la faisabilité d'une colocation dans votre ancienne crèche.*

Au regard des plans, il nous semble envisageable d'y faire une colocation pour personnes atteintes de troubles cognitifs pour 9 personnes âgées.

Vous trouverez en pièce-jointe les éléments de présentation de CetteFamille. Je vous laisse revenir vers moi si les modalités de financement que je vous ai proposé la dernière fois vous intéressent.

Je reste à votre disposition si vous avez la moindre question

Construction de logements partagés - CetteFamille			
CetteFamille définit les plans des modifications à réaliser et détermine le coût de ces aménagements.			
Saint-Gence investit, recherche des subventions ... et emprunte le montant restant.			
Qui lance les marchés ? Quelle MOE ?			
CetteFamille recherche les colocataires, perçoit les loyers des locataires et l'ensemble des frais.			
CetteFamille reverse ces loyers à la commune et verse un loyer pour les locaux communs ...			
Qui paye eau, électricité, chauffage, charges ... ?			
cout des travaux	200 000,00		
subvention	0,00		
emprunt	200 000,00		
taux	3,00%		
nb années	10		
mensualité	1 931,21 €		
annuité	23 446,10 €		
charges			
entretien	1 000,00 €		
cout annuel	24 446,10 €		
nb colocataires	7		
loyer / mois /locat.	300,00		
loyer / mois CetteF	1 000,00		
total mensuel	3 100,00		
total annuel	37 200,00		
bilan annuel	12 753,90 €		

II. Compte-rendu Commission Communication du 11 février 2025

Présents : Serge, Marie-Claire, Véronique

Excusés : Joël, Philippe, Jean-Pierre

1. Bulletin

Point impression qui, comment, où : voir les tableaux comparatifs de Serge.

bm/an	nb bm	pages	total copies	autres copies					
4	1000	52	208000	100000					
actuellement en 2024								abonn.2/3 1/3	total
le bulletin	pages	cout/copie	papier	agrafes	HT	TTC	loc/trim HT	TTC	TTC
	208000	0,0448	184,00		9 502,40	11 402,88	934,00	2 958,91	14 361,79
à partir de 2025, impression du bulletin								2/3 loc	total
	copies	cout/copie	papier	agrafes	HT	TTC	loc/trim HT	TTC	
Impression par nos soins									
abCentre									0,00
P2S 87	208000	0,0350	184,00		7 464,00	8 956,80	750,00	2 376,00	11 332,80
Eurold	208000	0,0320	184,00		6 840,00	8 208,00	449,00	1 422,43	9 630,43
Rex Rotary	208000	0,0290	184,00		6 216,00	7 459,20	456,00	1 444,61	8 903,81
Qoesio	208000	0,035	184,00		7 464,00	8 956,80	540,00	1 710,72	10 667,52
avec imprimeur									
		par bm			annuel HT	TTC			
Mettai	3semaines	1 460,00			5 840,00	7 008,00			7 008,00
Atelier Graphique		2 122,00			8 488,00	10 185,60			10 185,60
Texto StJunien	j+11/13	1 480,00			5 920,00	7 104,00			7 104,00
	j+6/8	2 226,00			8 904,00	10 684,80			10 684,80
Fabregue		2 341,00			9 364,00	11 236,80			11 236,80
GDS		2 400,00			9 600,00	11 520,00			11 520,00
PrintoClok	J+3	1 305,60			5 222,40	6 266,88			6 266,88
PrintoClock		1692,44 hors promo			6 769,76	8 123,71			8 123,71

Proposition de la commission de tester l'Imprimerie Mettai pour le premier bulletin de 2025.

Pour tenir compte du délai de trois semaines imposés par l'imprimeur, contrairement à d'habitude le prochain bulletin sera effectué après le conseil de février. La mise en page devra donc être terminée au plus tard le 28 mars – impression dans la foulée pour fin vers le 18.04 – puis remise poste et distribution au plus tard le 28.04.

Coup de projecteur : proposition Lola Guillot qui s'engage chez les jeunes pompiers : elle est ok et demande autorisation à la SDIS

2. Animations

Animations passées :

- Père Noël du vendredi 13 décembre 2024 : animation qui a rencontré un joli succès à nouveau
- Vœux du 11.01 : RAS
- Nuit de la Lecture: 20 personnes – dommage !
- Veyracomédiens : 80 personnes

Côté bibliothèque :

Les chiffres de la fréquentation 2024 sont très satisfaisants : tableaux Aurélie

- Soirée Littéraire : 21 février 2025
- Enquête avec Sherlock et Lupin du 22 février au 5 avril 2025
- 13 juin : Au bout du conte avec CD87 – salle activité ou rez de jardin et si temps le permet ce sera « théâtre de verdure »
- Exposition sur le deuxième semestre : en réflexion

Acheter un pc pour la bibliothèque

Et toujours les « Heures du Conte » à chaque première semaine de vacances et les visites quotidiennes des classes (sauf jeudi)

Côté « ComCom » manifestations à venir :

- 28 mars : 2 flics aux petits oignons + dégustation de vins avec la Cave de Marie (Couzeix) – mettre affiches dans panneaux dès le 10 mars.
Penser à en mettre au gymnase et si possible dans les commerces – Linol et son technicien viennent voir la salle le 11 mars à 14h30
- 4 mai : 1^{er} Salon du livre 12 auteurs régionaux- relancer les auteurs début mars
Remise des prix et inauguration 11h00– lecture sur mars avril pour le jury
- 16 mai : conférence P Plas et fille Mme Aubrac – Madame interviendra dans l'école élémentaire l'après-midi du vendredi 16 mai 2025 pendant les TAP
- 24 mai : Parcours du cœur – vu avec Mil Pat et Tonic : contact pris avec toutes les associations – seul le yoga a répondu positivement, l'Essage réfléchit
- 28 juin : Fête de l'été > retro-planning 23h00 feu d'artifice, 20h30/23h00 musique, rando 19h00/20h30
Contacter les foodtrucks nous en avons 6 en 2024 – Glacier à contacter par Philippe –
Pour la musique voir Shane – on repart sur scène ouverte – la scène sera placée différemment plus vers les buts côté route
BBQ : voir hand sinon athlé, Crêpes voir gym, buvette hand ?, frites CF
- 18 juillet : Marché festif/gourmand avec le Comité des Fêtes :– Animation musicale par ? Silverfox pas disponible, Viking ok mais 700 euros – on n'ira pas au-delà de 500 euros – Prévoir réunion avec le CF
- 05 septembre : forum des associations
- 4 octobre (matin) : accueil des nouveaux habitants – plus de 50 personnes
- 04 octobre (soir): Cie La monarchie des Puces pour pièce « Heureux qui comme Ulysse » Le spectacle raconte les histoires de 5 personnes : Ulysse tchadien, Zohra syrienne, Ahmed Afghan et Tara Mauritanienne qui ont quitté illégalement leur pays parce que leur vie y est devenue impossible et Klaus capitaine généreux de l'Aquarius. Les routes de ces 5 personnes vont se croiser à un moment donné dans des conditions dramatiques. Ce spectacle en provoquant des émotions dans le public est un plaidoyer pour la fraternité entre les peuples
- 17 octobre : Boum des ados – DJ Morgat de 2024 est ok – Devis à 400 euros + 2 repas
- 15 novembre : date réservée comcom si qqun a une proposition : demande à Thierry pour la Cie théâtrale d'un de ses amis : attente de la réponse
- 06 décembre : repas CCAS
- 10 janvier 2026 : derniers vœux de la mandature

CCAS :

Récolte de vêtements pour les Restos du Cœur sur le mois de février : premier enlèvement cette semaine

III. Commission Finances du 17 février 2025

Présents : Jean-Luc Dufour, Véronique Barinotto, Floriane Cloux, Jean-Pierre Floch, Lionel Guillot, Joël Laurière, Philippe Cortès, Thierry Lachaise, Serge Roux

Excusés : Cathy

Exécution budgétaire au 31 12 24

1- Recettes de Fonctionnement

Le chapitre 70, produits des services et des ventes, s'établit à 269.667,67€ soit 107 % du BP.

On note des dépassements de nos prévisions sur les articles 7067 (facturation périscolaire), 706888 (location salle polyvalente et autres redevances), 70846 (mise à disposition des agents à LM), et 70876 (remboursement charges de gestion courantes).

Le chapitre 73, impôts et taxes, est réalisé à 1.041.988,03€ soit 99,6 % du prévisionnel, malgré une baisse de 24 % constatée sur les droits de mutation à titre onéreux.

Le chapitre 74, dotations et subventions, s'élève à 449.096,28€ soit 107 % du BP. La DSR, supérieure de 13.272€, et le filet de sécurité de 17.740,76€ initialement attendu en 203, expliquent ce bonus.

Le chapitre 75, autres produits de gestion courante, est conforme à nos attentes.

Très peu d'arrêts maladie donnent un chapitre 013, atténuation de charges, bien en dessous de nos prévisions, mais ce qui est très positif.

En lien avec la vente d'un tracteur-tondeuse, nos produits exceptionnels sont de 7570€.

Nos **recettes réelles** sont de **1.803.531,76€** soit 102 % de notre BP.

Recettes de fonctionnement					
	BP2024		Budget après DM	réalisé	%réalis.
Total 70 : Produits de service (cantine ...)	252 600,00	13,0%	252 600,00	269 667,67	107 %
Total 73 : Impôts et taxes	1 045 500,00	54,0%	1 045 500,00	1 041 988,03	100 %
Total 74 : Dotations, subventions	417 875,00	21,6%	417 875,00	449 096,28	107 %
Total 75 : Loyers, remboursements LM	30 250,00	1,6%	30 250,00	29 778,35	98 %
Total 01 : Remboursements salaires ...	20 000,00	1,0%	20 000,00	5 427,06	27 %
Total 76	0,00	0,0%	0,00	4,37	
Total 77 : Produits exceptionnels	1 100,00	0,1%	1 100,00	7 570,00	688 %
Total exercice (réel)	1 767 325,00		1 767 325,00	1 803 531,76	102 %
Total 04 : Opérations d'ordre	2 234,98	0,1%	42 381,12	8 954,98	21 %
Total 002 : Excédent reporté	167 037,73		167 037,73		
Total général	1 936 597,71		1 976 743,85	1 812 486,74	92 %

2- Dépenses de Fonctionnement

Le chapitre 011, charges à caractère général, se monte à 414.874,44€ soit 97 % du BP.

Les articles notables :

- 60612, électricité : 68.086,73€ pour 56.986,43€ prévus, mais 2 factures de 2023 ont été payées sur 2024 pour 16.009€. La réalité 2024 est donc de 52.077,73€ pour un contrat prévisionnel EDF de 48 KE. D'autre part, une erreur d'affectation a été faite au détriment de la ligne éclairage public pour 8.396,98€, sans jouer sur le global.
- 60621, combustibles : le gaz a été maîtrisé à 90 % du BP, idem pour le bois à 73 %.
- 60622, carburant : en dessous des prévisions à 93 %.
- 60623, aliments pour cantine : 76 %, soit un gain de 16000€ / 2023. L'intervention d'API fin mai et juin derniers (coût au 611) et le nouveau cuisinier expliquent ce gain.
- 60632, fournitures de petits équipements : en dépassement de 5.397,98€.
- 61558, entretien autres bien immobiliers : 12.076,44€ pour 7.00€ de budgétés. Les réparations sur la chaudière bois ont coûté 9.621,77€ !
- 6156, maintenance : baisse de 6.338,08€ / 2023, dont 1.000€ sur l'entreprise Dumonteil et rien sur Engie solutions. Cette absence de facture d'Engie en 2024 laisse penser que, sur 2023, elles ont été mal fléchées et auraient dû être affectées au 61558.
- 6238, divers : avec la prise en charge de 2.501,30€ (voir article 706888), le coût réel est de 1.534,45€.

Le chapitre 012, charges de personnel, est de 791.485,52€ soit 93 % du BP.

Les départs de Jérôme, Magalie, Serge et Marie Geneviève ont permis de limiter les salaires des titulaires à 92 % du prévisionnel, et ce bien qu'il y ait eu l'arrivée d'un nouveau cuisinier.

Par contre, nous sommes à 100 % sur les personnels non titulaires, car en plus des remplacements temporaires, Chloé et Shane sont dans cette situation.

Compte tenu du peu d'arrêts maladie sur 2024, le CIGAC a déduit 4.301,43€ du montant prélevé en début d'année. Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, s'élève à 306.872,58€ soit 100 % du BP.

L'article 6558 est en dépassement mais des « confusions » d'affectation se sont sans doute produites avec le 65748, la notion « obligatoire » doit être prise en compte.

Les charges financières sont conformes aux prévisions.

Nos **dépenses réelles** sont de **1.547.794,11€** soit 95 % du BP.

Dépenses de fonctionnement					
	BP2024		Budget après DM	réalisé	%réalis.
Total 011 : Charges à caractère général	425 860,00	26,2%	427 846,43	414 874,44	97 %
Total 012 : Charges de personnel	852 565,29	52,4%	852 083,88	791 485,52	93 %
Total 65 : Indemnités, subventions SDIS,	308 082,00	19,0%	308 082,00	306 872,58	100 %
Total 014 : Reversement AC	11 860,00		11 860,00	11 859,81	100 %
Total 66 : Charges financières	23 000,00	1,4%	23 000,00	22 701,76	99 %
Total 67 Charges exceptionnelles	0,00		0,00	0,00	
Total 68 Dotations, dépréciations, provis.					
Total exercice (réel)	1 621 367,29		1 622 872,31	1 547 794,11	95 %
Total 042 : amortissements	4 221,41	0,3%	4 702,82	18 922,82	402 %
Total 022	0,00		0,00		
Total	1 625 588,70		1 627 575,13	1 566 716,93	96,26 %
Total 023 : Virement à section Investissen	311 009,01		349 168,72	412 807,54	
Total général	1 936 597,71		1 976 743,85	1 979 524,47	100 %

Notre CAF brute est donc de : 1.803.531,76 – 1.547.794,11 = **255.737,65€**

Pour rappel, cette CAF 2022 était de 250.745,03€ et en 2023 de 158.285,03€

Avec des CRD totaux de 498.241€ à fin 2024, notre capacité de désendettement est de 2 ans (3,6 fin 2023).

3- Dépenses d'Investissement

Outre le remboursement des capitaux des emprunts pour 71.747,93€, nous avons investi :

- 17.347,20€ en immobilisations incorporelles dans le cadre de l'étude pour la réalisation du préau sportif ;
- 37.141,97€ en immobilisations corporelles => 3.658,20€ pour un aménagement paysager proche du PEI, 24.790,16€ pour divers matériels pour le service technique, 1.299,97€ de matériels pour cantine et écoles, 1.920€ pour la cloche de l'église, 4.163,50€ en outils informatiques, 570,14€ pour des vitrines d'affichage et 740€ pour des jeux pour la maternelle.

- 267.187,29€ pour les immobilisations en cours => 67200€ pour les sanitaires de l'élémentaire, 3.671,51€ pour une dalle dans les locaux techniques, 1.003,74€ pour les aires de jeux, 9.662,71€ pour l'architecte du préau sportif, 29.622,31€ pour la toiture d'une maison louée, 2.086,27€ pour des peintures dans les bureaux, 2.309,13€ de travaux sur la toiture de la mairie, 4.985,93€ pour un candélabre et 146.645,69€ pour des travaux sur l'éclairage public.

Avec 6.720€ de différence sur opérations immobilières (vente tondeuse), le total des dépenses est de 402.379,37€

Dépenses d'investissement					
	BP2024		Budget après DM	réalisé	%réalis.
Total 001 : déficit reporté	123 028,03		123 028,03	0,00	
Total 13	0,00		0,00	0,00	
Total 16 : Remboursement du capital	72 000,00		72 000,00	71 747,93	99,65 %
Total 19	0,00		0,00	6 720,00	
Total 20 : Etudes, concessions, brevets ...	40 245,00		40 245,00	17 347,20	43,10 %
Total 204: Subvention d'équipement	0,00		0,00	0,00	
Total 21 : Immobilisations corporelles	32 100,00		39 600,00	37 141,97	93,79 %
Total 23 : Immobilisations en cours	959 525,01		959 525,01	267 187,29	27,85 %
Total 040 : Régie & amortissement	0,00		42 381,12	2 234,98	
Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	
Opérations d'ordre ...	0,00		0,00	0,00	
Total général	1 226 898,04		1 276 779,16	402 379,37	32 %

4- Recettes d'Investissement

Le chapitre 10, stocks, s'établit à 302.862,46€, excédent de fonctionnement compris. La taxe d'aménagement est inférieure de 5KE à nos prévisions. Les diverses incertitudes traversées en 2024 ont certainement pesé et limité les projets.

Le total des subventions perçues est de 34.943,24€ sur un prévisionnel ambitieux de 371 .500€. Le décalage dans le temps de nos projets explique la non perception, pour l'heure, de plus d'aides.

Hors virement de la section de fonctionnement, le total des recettes est de 356.247,11€.

Recettes d'investissement					
	BP2024		Budget après DM	réalisé	%réalis.
Excédent reporté	0,00		0,00	0,00	
Total 10 : FCTVA, TLE	309 388,32		309 388,32	302 862,46	97,89 %
Total 13 : Subv Investissements	371 500,71		371 500,71	34 943,24	9,41 %
Total 16 : Emprunts	235 000,00		235 000,00	0,00	
Total 20 : Etudes	0,00		0,00	0,00	
Total 21 : Immobilisations corporelles	0,00		0,00	14 220,00	
Total 28 : Amortissements	0,00		0,00	0,00	
Total 24 : Produits cessions immo	0,00		7500	0,00	
Total 021 : virement section fonctionn.	311 009,01		349 168,72	0,00	
opérations patrimoniales	0,00		4 221,41	4 221,41	
régie	0,00		0,00	0,00	
Total général	1 226 898,04		1 276 779,16	356 247,11	28 %

Nos résultats globaux, avec une CAF en très nette hausse, s'avèrent bien meilleurs que prévus. La maîtrise de nos dépenses en lien avec une inflation moindre, et des recettes en hausse (voire imprévue comme le filet de sécurité) nous permettent d'envisager l'avenir sereinement.

Exécution du Budget => Compte Administratif 2024					
Fonctionnement	dépenses	recettes	balance		
Réalisations	1 566 716,93	1 812 486,74	245 769,81	résultat de l'exercice	
Report N-1 (002)		167 037,73	167 037,73		
total	1 566 716,93	1 979 524,47	412 807,54	l'excédent de fonctionnement c	
Investissement					
Réalisations	402 379,37	356 247,11	-46 132,26		
Report N-1 (001)	123 028,03		-123 028,03		
			-169 160,29	le résultat de l'exercice	
RAR	148 704,74	123 703,65	-25 001,09	le bilan RAR	
total	674 112,14	479 950,76	-194 161,38	le besoin de financement	
résultat cumulé	2 240 829,07	2 459 475,23	218 646,16		

RAR à inclure au CA2024		
Dépenses investissement		
2031 Fouilles archéologiques		23 000,00
2313 Préau sportif (reste coût MOE)		22 545,29
2313 Travaux en régie		40 146,14
2315 Extension réseau électrique		1 548,00
2315 Eclairage public		61 465,31
	total	148 704,74
Recettes d'investissement		
1381 Fonds verts sur EP le bourg		30 649,00
1383 CD sur EP le Theil		10 422,00
1383 CD sur préau sportif		
1385 SEHV sur EP le bourg		42 486,51
722 Travaux en régie		40 146,14
	total	123 703,65

affectation des résultats pour BP2025		
résultat de fonctionnement		412 807,54
besoin de financement 1068		194 161,38
excédent de fonc reporté 002		218 646,16

Informations

Mise à jour de la Base de données répertoriant les adresses

La base adresse locale

L'article 169 de la loi 3DS reconnaît pleinement la compétence de la commune en matière d'adresse.

Le Conseil municipal est clairement en charge des dénominations des voies et lieux-dits et de leur numérotation.

C'est une obligation pour toutes les communes. Le décret d'application publié le 11 août 2023 en prévoit les modalités.

La commune délibère donc sur les noms des voies publiques, des voies privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits, et prend des arrêtés pour les numéros des locaux adressables.

La loi 3DS ne prévoit pas la suppression des lieux-dits mais la précision de l'adressage.

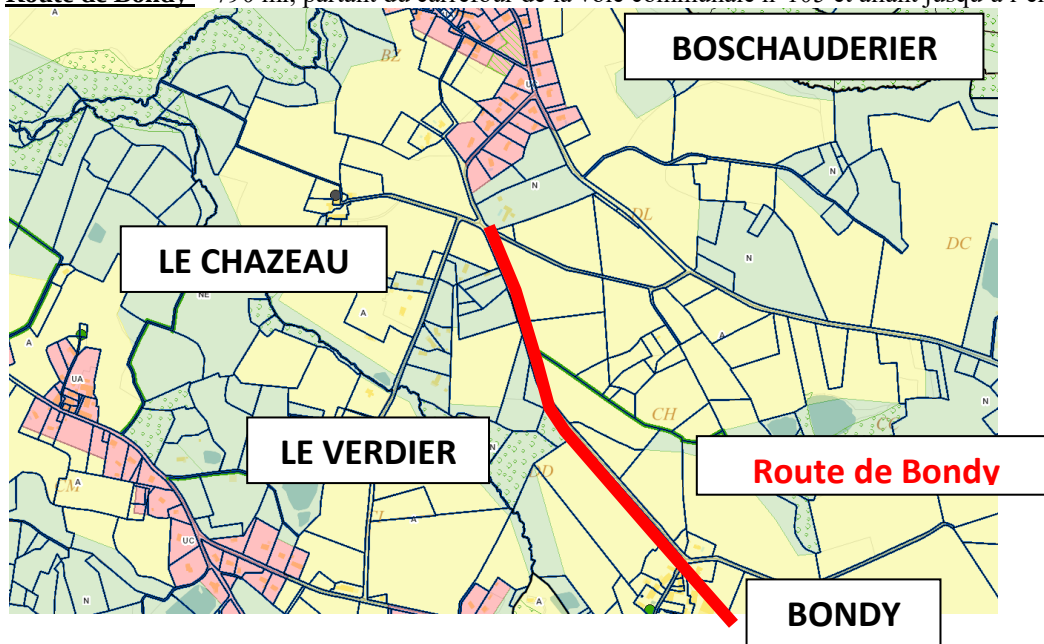
Ainsi la commune crée sa Base Adresse Locale qui constitue des adresses certifiées par elle et qui sont télé versées sur la Base Adresse Nationale. Cette base fiable irrigue tout le système d'information de l'Etat.

Elle constituera une base adresse certifiée par la commune, que l'ensemble des prestataires publics et privés, ainsi que les habitants de Saint-Gence pourront utiliser comme la seule adresse légale.

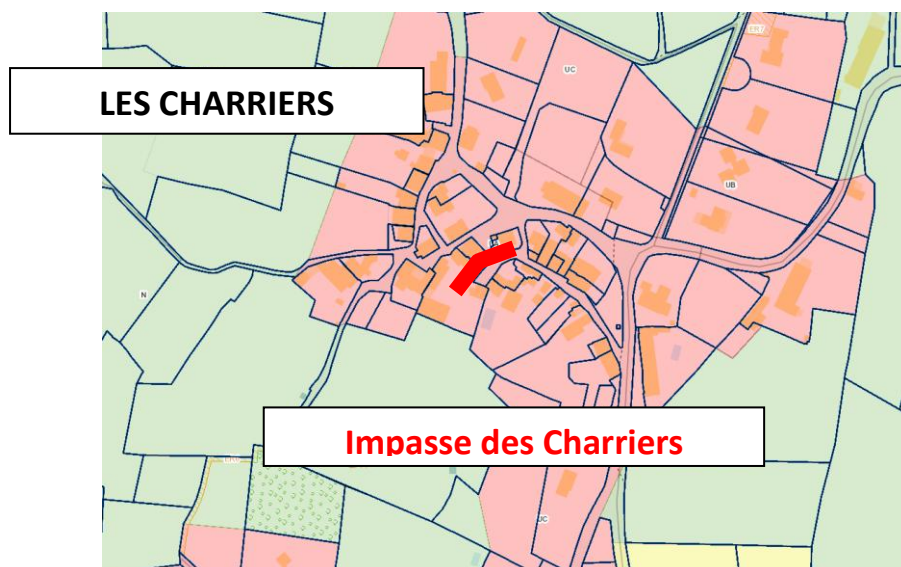
Aussi, nous avons travaillé sur l'élaboration de cette base adresse locale en collaboration avec le service de La Poste.

Deux nouvelles dénominations de voies sont créées :

- **Route de Bondy** – 790 ml, partant du carrefour de la voie communale n°105 et allant jusqu'à l'entrée rue de Bondy.



- **Impasse des Charriers** – 28 ml, partant du Passage des Charriers

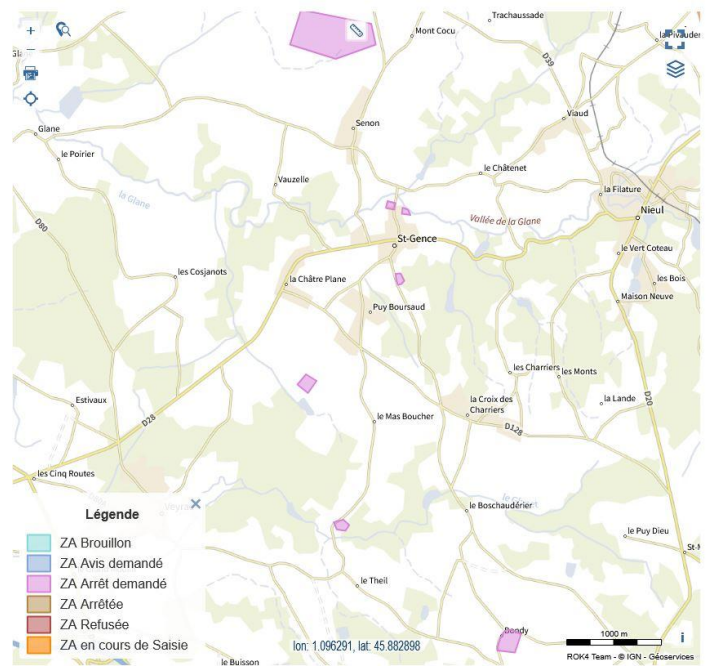


Définition des ZAEr

Il s'agit de zones propices à l'implantation des énergies renouvelables, pour lesquelles il y a un potentiel en terme de production d'énergie. Ces zones d'accélération concernent toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz, la géothermie, le biogaz, etc.

Il s'agit d'un exercice cartographique et opérationnel, un premier « crible » qui ne nécessite pas d'études particulières. Elles ne sont pas exclusives et des projets pourront être développés en dehors des ZAEr. A contrario, elles ne figent pas des secteurs en attendant d'éventuels porteurs de projets.

Elles sont approuvées sur délibération du conseil municipal.

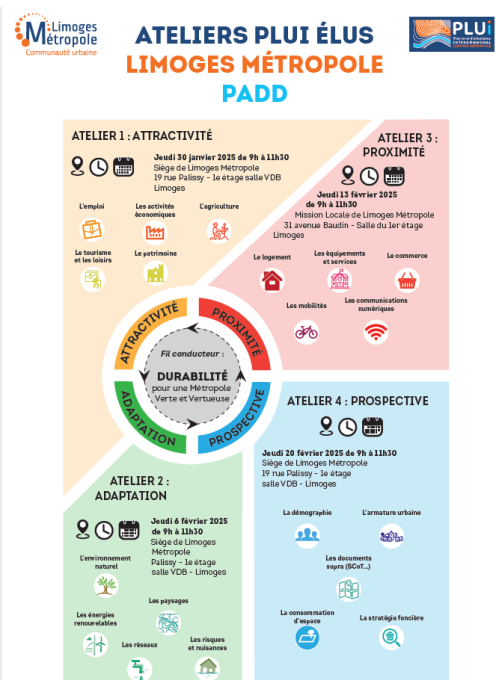


COMMISSIONS – AUTRES INSTANCES

Ehpad Jean Mahaut, Nieul : Présentation le 19 février 2025 d'un projet de création de 6 places d'accueil de jour au sein de la structure.

CU Limoges Métropole

- Le projet de création d'une équipe « Voirie LM » sur le secteur Grand Ouest (Peyrilhac, Saint-Gence, Verneuil et Veyrac) avance. Cette équipe sera constituée d'agents, actuellement communaux mais mis à disposition, qui intégreront sur des « temps plein à 100% » les services de LM s'ils acceptent et d'agents communaux qui conserveront un pourcentage de MAD (comme à l'heure actuelle). Cette équipe sera sous la responsabilité d'un chef de secteur à recruter.
- Les travaux concernant l'élaboration du futur PLUi se poursuivent avec des ateliers thématiques qui devraient permettre de définir le **PADD** : le plan d'aménagement et de développement durable (PADD) est un document primordial du plan local d'urbanisme (PLU) puisqu'il fixe les grandes orientations en matière d'urbanisme et d'aménagement.
- Fonds de concours versé à la commune de Saint-Gence dans le cadre des aides au développement des Technologies de



l'information et de la communication (TIC) à caractère éducatif en faveur des communes : La délibération relative à la première demande de la commune de Saint-Gence date de décembre 2008. Depuis, la commune a bénéficié du dispositif à hauteur de 29 911,56 €, et ce, dans le respect des délais fixés au titre des règles d'attribution. Par conséquent, elle n'a pas encore atteint le plafond de la deuxième enveloppe de 10 000 € et dispose ainsi d'un reliquat sur celle-ci. L'achat de matériel informatique par la commune représente un montant total de 3 395 € HT, dont 1 920 € HT de dépenses éligibles au titre du dispositif. La commune n'ayant bénéficié d'aucune aide financière d'autres organismes, l'aide de Limoges Métropole pourrait être fixée à 50 % du montant de l'assiette retenue, soit 960 €.

DÉLIBÉRATIONS

▪ Délibération 01-2025 : Adoption du Compte Administratif 2024

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif du budget communal.

Il rappelle que conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est appelé à se retirer au moment du vote et en conséquence, il propose au Conseil municipal que la Présidence de l'Assemblée soit assurée par M. FLOC'H, Conseiller municipal, élu pour le remplacer.

Le Conseil municipal, donne son accord et sous la présidence de celui-ci sont exposés les résultats présentés dans le tableau ci-dessous :

EXECUTION DU BUDGET

	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS - Fonctionnement	1.566.716,93€	1.812.486,74 €
REALISATIONS - Investissement	402.379,37 €	356.247,11 €
REPORT N-1 - Fonctionnement (002)		167.037,73 €
REPORT N-1 – Investissement (001)	123.028,03€	
TOTAL (Réalisations + Report)	2.092.124,33 €	2.335.771,58 €
TOTAL RAR Investissement	148.704,74 €	123.703,65 €
RESULTAT CUMULE - Fonctionnement	1.566.716,93 €	1.979.524,47 €
RESULTAT CUMULE - Investissement	674.112,14 €	479.950,76 €
TOTAL CUMULE	2.240.829,07 €	2.459.475,23 €

DETAIL DES RESTES A REALISER

DEPENSES		
2031	Etudes	23.000 €
	Total 2031	23.000 €
2313	Préau Sportif	22.545,29 €
	Travaux en régie	40.146,14€
	Total 2313	62.691,43 €
2315	Eclairage public	61.465,31 €
	Installation candélabre Les Monts	1.548,00 €
	Total 2315	63.013,31 €
TOTAL DEPENSES		148.704,74 €

RECETTES		
1381	Etat (fonds verts) modernisation de l'éclairage public	30.649 €
	Total 1381	30.649,00 €
1383	Subvention CD87 éclairage public au Theil (1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranche)	8.232,00€
	Subvention CD87 éclairage public au Theil (3 ^{ème} tranche)	2.190,00 €
	Total 1383	10.422,00 €
1385	SEHV : passage en LED Le Chatenet	29.014,11€
	SEHV : passage en LED Le Clos	2.152,06€
	SEHV : actualisation des armoires avec horloges	11.320,34€
	Total 1385	42.486,51 €
722	Travaux en régie	40.146,14 €
	Total 722	40.146,14 €
TOTAL RECETTES		123.703,65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le Compte Administratif 2024,

ARTICLE 2 : de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

ARTICLE 3 : de préciser qu'ils seront portés au Budget Primitif 2025.

▪ Délibération 02-2025 : Affectation des résultats pour BP2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE

ARTICLE 1 : d'affecter les résultats financiers comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	412.807,54 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (c/1068)	- 194.161,38 €
Solde disponible affecté à la ligne 002	218.646,16 €

▪ Délibération 03-2025 : Approbation du Compte de Gestion

Monsieur le Maire présente les Comptes de gestion qui reprennent l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable. Ces résultats sont conformes aux résultats des Comptes Administratifs.

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Exercice 2024

Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 441,41		18 441,41
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	18 441,41		18 441,41
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 577 907,32	11 190,39	1 566 716,93

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Exercice 2024

Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
Produits des cessions d'immobilisations	7 500,00		7 500,00
7 PRODUITS SPECIFIQUES	7 570,00		7 570,00
1 RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 962 690,32	159 158,56	1 803 531,76
Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat	6 720,00		6 720,00
Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	2 234,98		2 234,98
2 Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 954,98		8 954,98
1 RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	8 954,98		8 954,98
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 971 645,30	159 158,56	1 812 486,74

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Exercice 2024

Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
Emprunts en euros	71 747,93		71 747,93
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	71 747,93		71 747,93
Frais d'études	17 245,20		17 245,20
Frais d'insertion	102,00		102,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 347,20		17 347,20
Autres agencements et aménagements	3 658,20		3 658,20
Autre matériel technique	24 790,16		24 790,16
Autres installations, matériel et outillage techniques	1 649,46	349,49	1 299,97
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 920,00		1 920,00
Matériel informatique scolaire	2 856,00		2 856,00
Autre matériel informatique	1 307,50		1 307,50
Autres matériels de bureau et mobiliers	570,14		570,14
Autres	1 539,98	799,98	740,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 291,44	1 149,47	37 141,97
Constructions	115 555,67		115 555,67
Installations, matériel et outillage techniques	151 631,62		151 631,62
IMMOBILISATIONS EN COURS	267 187,29		267 187,29
CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	394 573,86	1 149,47	393 424,39
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	394 573,86	1 149,47	393 424,39
GFP de rattachement	2 234,98		2 234,98
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	6 720,00		6 720,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 954,98		8 954,98
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	8 954,98		8 954,98
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	403 528,84	1 149,47	402 379,37

Exercice 2024

Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
F.C.T.V.A.	23 389,88		23 389,88
Taxe d'aménagement	15 084,26		15 084,26
Excédents de fonctionnement capitalisés	264 388,32		264 388,32
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	302 862,46		302 862,46
État et établissements nationaux	15 844,04		15 844,04
Départements	5 290,00		5 290,00
Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier	13 809,20		13 809,20
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	34 943,24		34 943,24
CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	337 805,70		337 805,70
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	337 805,70		337 805,70
Autre matériel et outillage de voirie	14 220,00		14 220,00
Projets d'infrastructures d'intérêt national	4 221,41		4 221,41
Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 441,41		18 441,41
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	18 441,41		18 441,41
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	356 247,11		356 247,11

Après avoir pris connaissance des résultats figurant sur les comptes de gestion 2024 et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**

ARTICLE 1 : d'approuver le Compte de Gestion du budget principal.

▪ Délibération 04-2025 : Coût horaire de la main d'œuvre pour les travaux en régie

Monsieur le Maire rappelle que les travaux en régie sont effectués par du personnel de la collectivité. Ce coût est donc, composé de la masse salariale, mais également des autres dépenses nécessaires à l'exécution du service.

Après calcul, le coût horaire s'élèverait à 36,13 euros à compter du 1er janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**

ARTICLE 1 : de fixer le coût horaire de la main d'œuvre régie à hauteur de 36,13 euros, notamment pour les travaux en régie de l'exercice 2025.

Rappel : Le coût retenu = frais de personnel + amortissement du matériel + outillage = 23.68+6.80+5.65=36.13€

▪ Délibération 05-2025 : Adhésion à FREDON

Monsieur le Maire expose, que dans le cadre de l'adhésion de la Commune à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON Nouvelle-Aquitaine) il convient de délibérer sur le montant de la cotisation 2025.

Le montant de la cotisation pour 2025 est de 647,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**

ARTICLE 1 : d'adopter le montant de sa participation à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON Nouvelle-Aquitaine) pour 2025, à hauteur de 647,00 euros.

▪ **Délibération 06-2025 : ANPCEN 2025**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'adhésion de la Commune à l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) il convient de délibérer sur le renouvellement de notre adhésion. Le montant de l'adhésion 2025 est fixé à 150,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

ARTICLE 1 : de renouveler son adhésion à l'ANPCEN, à hauteur de 150,00 euros.

▪ **Délibération 07-2025 : Adhésion à Villes et villages fleuris 2025**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'adhésion de la Commune au Conseil National des Villes et Villages Fleuris, il convient de délibérer sur le renouvellement de notre adhésion.

Le montant de l'adhésion, au titre de l'année 2025, est fixé à 175,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

ARTICLE 1 : de renouveler son adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris, à hauteur de 175,00 euros.

▪ **Délibération 08-2025 : Adhésion à l'Association des Communes Forestières 2025**

Monsieur le Maire présente la Fédération nationale des communes forestières et son réseau :

- il fait état des actions et du rôle tenus par celle-ci tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt ;
- il expose l'intérêt pour la Commune de Saint-Gence, d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

ARTICLE 1 : décide d'adhérer à l'association départementale des communes forestières et à la Fédération nationale et d'en respecter les statuts ;

ARTICLE 2 : de payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion ;

ARTICLE 3 : charge le représentant légal de signer les documents nécessaires à cette adhésion ;

ARTICLE 4 : mandate celui-ci pour représenter la commune de Saint-Gence auprès de ses instances (association départementale et Fédération nationale).

▪ **Délibération 09-2025 : Adhésion au Conservatoire des Espaces Naturels 2025**

Monsieur le Maire expose, que dans le cadre de l'adhésion de la Commune au Conservatoire des Espaces Naturels Limousin, il convient de délibérer sur le montant de la cotisation 2025.

Le montant de la cotisation pour 2025 est de 50,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE

ARTICLE 1 : d'adopter le montant de sa participation au Conservatoire des Espaces Naturels Limousins pour 2025, à hauteur de 50,00 €.

▪ **Délibération 10-2025 : Versement de subvention de fonctionnement au SIEPEA**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de son adhésion au Syndicat Intercommunal Enfance, Petite Enfance, Adolescence du Pays de Glane (S.I.E.P.E.A.), une contribution communale est versée chaque année.

Au regard des besoins financiers du syndicat et dans l'attente du vote du Budget Primitif 2025 de celui-ci, le S.I.E.P.E.A demande le versement de deux acomptes représentant 50 % du montant de notre contribution communale 2024 (montant total de la contribution communale 2024 : 205 989,73 euros) comme suit :

- > 1^{er} acompte en février 2025, représentant 25 % de la contribution 2024 soit 51 497,43 euros ;
- > 2^{ème} acompte en avril 2025, représentant 25 % de la contribution 2023 soit 51 497,43 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE

ARTICLE 1 : d'autoriser le versement des deux acomptes sur la subvention d'équilibre 2025 de la Commune de Saint-Gence selon les modalités indiquées ci-dessus.

▪ **Délibération 11-2025 : Non révision du loyer du locataire 9, route de la Gagnerie**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de la situation précaire dans laquelle se trouve le locataire domicilié 9 route de Gagnerie depuis l'année 2009, et plus particulièrement la dégradation de son état de santé de ces derniers mois, il est proposé de continuer à ne pas appliquer la réévaluation de l'indice de référence des loyers et de maintenir le loyer du locataire domicilié 9 route de la Gagnerie à hauteur de 224,24 euros mensuel.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE

ARTICLE 1 : de continuer à ne pas réévaluer l'indice de référence des loyers domicilié 9 route de la Gagnerie.

ARTICLE 2 : de maintenir le loyer mensuel à hauteur de 224,24 euros.

▪ **Délibération 12-2025 : Convention relative à l'intervention d'Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap**

Afin de favoriser la continuité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et de faciliter leur accès au service de restauration scolaire, la loi du 27 mai 2024 met à la charge de l'Etat l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant la pause méridienne dans les écoles et établissements scolaires publics et privés sous contrat.

Dans le premier degré, l'intervention d'AESH pendant le temps de pause méridienne, et notamment la restauration scolaire, nécessite la conclusion préalable d'une convention entre l'Etat et la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré.

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

▪ **Délibération 13-2025 : Dénomination de voies nouvelles**

Afin de valider et télé-verser cette base adresse locale sur la base adresse nationale, il est demandé à l'ensemble des conseillers municipaux d'approuver la création de noms de voies afin de régulariser des routes et chemins existants mais n'ayant pas de dénomination, comme suit:

- **Route de Bondy** – 790 ml, partant du carrefour de la voie communale n°105 et allant jusqu'à l'entrée rue de Bondy.
- **Impasse des Charriers** – 28 ml, partant du Passage des Charriers

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver les noms de voies proposés

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération

▪ **Délibération 14-2025 : Rythmes scolaires à compter de la rentrée 2025**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un Projet Educatif de Territoire a été établi et est mis en œuvre par le S.I.E.P.E.A pour une durée de 3 ans.

Ce PEDT prévoit une rotation des après-midis libérés de façon à ce que chaque école puisse « tester » chaque après-midi proposée pendant la durée des 3 années prévues. Donc pour l'année scolaire 2024-2025, les TAP auront lieu **le mardi après-midi à Saint-Gence, le jeudi après-midi à Nieul et Peyrilhac et le vendredi après-midi à Veyrac.**

M. le Maire vous présente le projet de modification des horaires des écoles maternelle et élémentaire de Saint-Gence pour la rentrée scolaire 2025/2026, mené en collaboration avec le SIEPEA, ses communes membres, et les équipes pédagogique des trois établissements scolaires concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver les horaires de l'école maternelle et de l'école élémentaire pour l'année scolaire 2025/2026.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Maire à soumettre cette nouvelle organisation à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), seule habilitée à fixer les nouveaux horaires, afin de statuer sur cette proposition.

- **Délibération 15-2025 : Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet et suppression simultanée d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe**

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet 30/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2025 et la suppression simultanée du grade d'adjoint principal de 1^{ère} classe à temps non complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE

ARTICLE 1 : de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet 30/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2025 et la suppression simultanée du grade d'adjoint principal de 1^{ère} classe à temps non complet.

ARTICLE 2 : précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2025.

- **Délibération 16-2025 : Mise à jour du tableau des effectifs**

GRADE	Effectifs au 01/01/2025	Variation	Effectifs au 01/04/2025	TNC
Rédacteur Principal de 2ème Classe	1	-1	0	0
Adjoint Administratif de 1ère Classe	2	-1	1	0
Adjoint Administratif de 2ème Classe	0		0	0
Adjoint Administratif	1	+1	2	1
Technicien	1		1	0
Agent de Maîtrise Principal	1		1	0
Agent de Maîtrise	0		0	0
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	2		2	0
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	1		1	0
Adjoint Technique	5		5	1
ATSEM Principal de 2ème Classe	0		0	0
ATSEM Principal de 1ère Classe	3		3	1
Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe	1		1	1
TOTAL	18		17	

- **Délibération 17-2025 : Validation de la cartographie des ZAE_{nr}**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE

ARTICLE 1 : de valider la cartographie définissant les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE_{nr}) jointe à cette délibération ;

ARTICLE 2 : charge Monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'application de la présente délibération qui sera notifiée au référent préfectoral unique et à la Communauté Urbaine Limoges Métropole.

- **Délibération 18-2025 : Application de tarifs pour les livres non rendus ou abîmés de la Bibliothèque municipale**

La présente délibération vise à fixer des tarifs en cas de non-retour ou de détérioration des livres empruntés auprès de la bibliothèque municipale.

Tout livre non rendu après un délai de 90 jours suivant la date d'échéance du prêt sera considéré comme perdu.

L'utilisateur sera tenu de rembourser l'ouvrage au tarif de remplacement, comme suit :

- **Livre jeunesse : 12,00 euros**
- **Livre adulte : 18,00 euros**

En cas de détérioration d'un ouvrage, l'utilisateur devra s'acquitter d'une indemnité correspondant au coût de réparation si celle-ci est possible. Si l'ouvrage est irréparable, l'utilisateur sera tenu de rembourser selon les modalités ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la tarification telle qu'elle vient de lui être présentée.

- **Délibération 19-2025 : Validation de l'estimation des travaux de construction du préau sportif avec centrale photovoltaïque en toiture et du plan de financement prévisionnel**

M. le Maire informe le Conseil, que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien de l'Etat par l'intermédiaire de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR).

M. le Maire indique que la commune a choisi de présenter le projet de construction d'un préau sportif avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du préau.

M. le Maire présente le plan de financement de ce projet :

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Maîtrise d'œuvre	26 840,00 €	Conseil Départemental HT	23 000,00 €
Développement	19 668,00 €	DETR HT	115 000,00 €
Gestion	20 630,00 €	Agence Nationale du Sport	10 000,00 €
Fourniture Module PV	37 207,00 €	AUTOFINANCEMENT HT	233 039,00 €
Fourniture Onduleurs	7 617,00 €		
Fourniture Matériels	18 861,00 €		
Génie Civil	49 700,00 €		
Génie Mécanique	143 276,00 €		
Electricité PV	42 040,00 €		
Raccordement réseau	15 200,00 €		
TOTAL HT	381 039,00 €	TOTAL HT	381 039,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21h40.